

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question Orale de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à la déviation du bus 49.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :
G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

La ligne 49 est déviée entre les arrêts « Paulsen » et « Meir » depuis presque deux ans en raison des travaux dans le secteur de la rue Wayez et place de la Vaillance, et en raison de l'état de la voirie à l'avenue Cyriel Buysse. Sur son site, la « STIB » explique que la déviation prendra fin à la mi-2023, à la suite des travaux sur cette même avenue. Or, il me semble que ces travaux n'ont jamais commencé, alors que le permis a été déposé et accepté.

J'aimerais savoir si le planning sera respecté ? Quand le bus 49 reprendra-t-il son trajet initial et quand les travaux commenceront-ils ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord

Le bus 49 est effectivement dévié durant le chantier et devra l'être encore également pendant le réaménagement de la rue Cyriel Buysse. Les travaux commencent en septembre et vont durer quatre mois. Ensuite, quand les travaux seront terminés, le bus 49 reprendra son itinéraire initial

G. BORDONARO ajoute que, si ses calculs sont corrects, le bus 49 retrouvera sa ligne initiale début 2024.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH confirme cette date.